



Fédération des Syndicats Autonomes
de Côte d'Ivoire

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA FESACI A LA
FETE DU TRAVAIL DU 1^{er} MAI 2019**

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs

Monsieur le Directeur Pays du BIT

Chers Présidents des Groupements Patronaux

Camarades Travailleuses

Camarades Travailleurs

Honorables Invités en vos rangs, grades et qualités

Excellence Monsieur le Premier Ministre, au nom de la **Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI)**, nous voudrions saluer votre présence effective à cette cérémonie commémorative du 1^{er} Mai 2019.

Ce début de l'an 2019 a été sérieusement ébranlé par des mouvements de grèves à tous les niveaux du secteur Éducation-Formation, troublant ainsi sérieusement la quiétude de tous les Ivoiriens. D'ailleurs, la proportion prise par ces mouvements n'était-elle pas évitable ?

Aussi, faut-il noter que des menaces de grèves persistent encore aujourd'hui dans le privé laïc. Lesquelles menaces sont en lien avec la revalorisation des conditions salariales réclamée depuis des années maintenant.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Premier Ministre, cet environnement quasi empuanti laisse, certes, entrevoir des faiblesses ou des interprétations maladroites des protocoles d'accord sur les revendications syndicales et la trêve sociale. Toutefois, des avancées notables sont à mettre à l'actif du dialogue fécond engagé entre les parties en jeu aussi bien dans le secteur public que privé.

Il s'agit notamment de :

- L'effectivité du paiement du stock des arriérés de salaires dus au reclassement indiciaire ;
- La reprise des précomptes de cotisations syndicales à la source ;
- La prise des actes subséquents aux accords sur les pensions de retraite ;

Et récemment :

- La correction du mauvais reclassement des conseillers pédagogiques du préscolaire et du primaire ; et enfin
- L'intégration des agents temporaires à la Fonction Publique.

Nous voudrions donc, pour l'oreille attentive ainsi prêtée aux préoccupations des Ivoiriens, vous exprimer toute notre gratitude.

Cependant, les attentes pressantes des travailleurs restent nombreuses :

En effet, les entraves à la liberté syndicale persistent telles que :

-la mutation arbitraire, à Zouan-Houien, du Secrétaire Général national de l'Organisation Syndicale des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (OSATCI) le camarade GOGBEU Benjamin qui doit regagner le siège de son organisation syndicale à Abidjan.

- Le gel des comptes bancaires y compris les comptes d'épargne des enseignants lors de leur récente grève ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La Constitution ivoirienne, en son article 17, reconnaît le droit syndical et le droit de grève aux agents des secteurs public et privé.

Alors, Monsieur le Premier Ministre, tous les Ivoiriens seraient vraiment heureux qu'en votre qualité de Chef du Gouvernement, vous fassiez correctement appliquer les dispositions de la loi.

Aussi, les cadres de dialogue social – s'ils existent dans certaines Administrations – ne sont pas toujours fonctionnels.

Et sur ce point, notons qu'une prise de mesures idoines pouvant résorber sérieusement ces manquements graves serait salutaire, car notre pays ne saurait émerger sans faire la promotion du Droit et respecter les principes édictés par nos textes de loi.

Ainsi, Monsieur le Premier Ministre entre autres préoccupations,

- La révision de la loi N°92-570 du 11 Septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique qui demeure une inquiétude des fonctionnaires et agents de l'État ;

À cela il faut ajouter :

- La revalorisation de la grille indiciaire réclamée par l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État ;
- La revalorisation de la grille indemnitaire des fonctionnaires qui date des années 1960 ;
- La suppression des cours de mercredi, la revalorisation des indemnités de logement des enseignants, le paiement des arriérés des cinq mois dus aux ex-enseignants contractuels de janvier à mai 2014 et l'intégration du résiduel des 91 ex-enseignants contractuels à

la fonction Publique qui ont servi de socle à de nombreuses grèves qui ont eu lieu durant le premier trimestre de l'année 2019.

- La revalorisation des indemnités de logement pour tenir compte des réalités contextuelles ;
- La suppression de l'IGR et de la contribution nationale ;
- La revalorisation des allocations familiales ;
- Et l'élaboration d'un statut particulier des agents du Trésor Public, eu égard à la spécificité de leur emploi.
- L'instauration d'une prime en faveur du personnel Administratif et technique du ministère de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la cherté de la vie,

Les années 2019 et 2020 étant, selon la volonté du Gouvernement, dédiées au social, il serait judicieux d'œuvrer à faire baisser le prix du ciment ainsi que les autres matériaux de construction pour le bien-être des Ivoiriens. D'ailleurs, la naissance relativement récente des nombreuses cimenteries devrait logiquement favoriser cela.

Relativement au secteur Eau et Electricité, promesse avait été faite par son Excellence Monsieur le Président de la République, le 1^{er} mai 2017 de libéraliser ce secteur afin de mettre fin au monopole de la SODECI-CIE.

Nous restons à ce jour dans l'attente de la matérialisation de cet engagement pour le bien-être de vos populations.

Il est impératif, Excellence Monsieur le Premier Ministre, de mettre fin au monopole de la SODECI et de la CIE.

Cependant, nous saluons la réduction des coûts, pour les petits ménages.

Relativement à la problématique de l'emploi des jeunes,

Monsieur le Premier Ministre,

La plupart des personnes de cette frange de la population ivoirienne, qui, rappelons-le, représente la plus importante de notre pays, soit environ 80%, sont livrées à elles-mêmes, après leur formation. Dans le meilleur des cas, elles font l'objet d'esclavage des temps modernes dans des entreprises où elles sont reléguées au rang d'éternels stagiaires.

Même dans le cas des jeunes qui auraient eu cette chance, la prime mensuelle de stage n'excède jamais la barre des 50.000 FCFA, quand bien même ils auraient un BAC + 6. Et tenez-vous bien, les banques elles-mêmes se livrent à ce jeu qui contribue à la paupérisation des parents et au rétrécissement des horizons de travail pour les jeunes.

Il semble, dans ces conditions, compréhensible que ces derniers, désabusés et généralement issus de familles modestes et sans revenu acceptable, risquent leurs vies sur le chemin incertain et mortifère de la migration à la recherche d'un hypothétique bonheur !

Au sujet des pratiques au sein des entreprises privées

Nombreuses sont les entreprises qui foulent délibérément au pied les principes sacrosaints de la liberté syndicale consacrée par les conventions N°87 et 98 de l'OIT et par nos dispositions de loi en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres des entreprises comme :

Côte d'Ivoire Engineering, (montage métallique à Vridi) au sein de laquelle le Secrétaire Général du SINAT-CI-E, le camarade KOFFI KOUAKOU FULBERT, pour avoir réclamé des meilleures conditions de vie et de travail à la Direction de son entreprise, a été licencié dans le mépris total des textes qui régissent la Loi du travail ; et ceci à seulement huit mois de sa retraite.

- **INDUSTRAP (fabrication de peinture) et NOVAFRIQ (société de caoutchouc).**

Les patrons de ces entreprises refusent de travailler avec les délégués syndicaux pourtant élus majoritairement.

- **VIGASSISTANCE (société de gardiennage) :**

Depuis 4 voire 6 ans, le patron prélève des sommes d'argent sur les salaires des employés à l'effet de leur confectionner des tenues de travail qu'ils n'ont jamais reçues. Le procès engagé entre les parties donne les travailleurs gagnants, mais la société refuse toujours de leur restituer les sommes dues sous le prétexte qu'elle ne reconnaît pas le syndicat. Comme si la reconnaissance du syndicat relevait de sa compétence.

- **AK INTERNATIONAL (scierie)**, une entreprise d'origine indienne refuse l'existence de syndicat en son sein au motif que cela n'existe pas chez eux en Inde. Un procès intenté par les travailleurs est en cours.
- **LGI (entreprise de manutention)** refuse également de reconnaître le droit syndical aux travailleurs. La vigilance de l'Inspection du Travail a évité le licenciement du Secrétaire Général qui serait toujours sur une liste noire.
- **Au niveau des dockers**, nous souhaitons la promulgation du nouveau décret les concernant.
- **Dans le cas de DARLING (fabrication de mèches)**, plus de la moitié des 1.200 travailleurs de cette entreprise sont journaliers et ce, depuis plus de 19 ans pour les plus anciens.
- **Nouvelle SONARES (Société Nationale de Restauration).**

Le responsable de cette entreprise s'oppose à l'exercice de la liberté syndicale et a procédé au licenciement de trois membres du bureau exécutif du Syndicat dont le crime a été de réclamer le paiement de 10 mois d'arriérés de salaires non apurés à ce jour.

Bref, elles sont légion les entreprises se complaisant dans ce triste registre.

Au regard de toutes ces incohérences, Monsieur le Premier Ministre, nous suggérons, si cela n'existe déjà, la mise en place d'une structure spéciale de suivi et de respect de l'application des normes et principes d'implantation des entreprises en Côte d'Ivoire avec un pouvoir suffisant.

Au titre des attentes sectorielles

Concernant l'agro-industrie,

C'est le lieu de réitérer, pour ce qui est du secteur agro-industriel, notre demande de suppression du SMAG au profit du SMIG, car il n'existe plus d'entreprise purement agricole dans notre pays.

La quasi-totalité des entreprises d'hévéaculture, d'oléagineuses, etc. utilisent toutes des machines de dernière génération dans leur exploitation. Mais, force est de constater qu'elles continuent d'employer certains ivoiriens en qualité de travailleurs purement agricoles avec des salaires de 15000F à 74 000 FCFA/mois.

Ce sont : la SOGB, la SAPH, la PALM-CI, la TRCI, la SCB etc.

Ce n'est pas normal Monsieur le Premier Ministre. Vous devez mettre fin à toutes ces vilaines formes d'exploitation de l'Homme par l'Homme dans notre pays.

Au titre du Ministère de la Communication et des Médias

Nous voulons en appeler à votre sens de justice et d'équité, **Monsieur le Premier Ministre** afin de trouver une issue heureuse à la situation des 80 ex fonctionnaires licenciés de la RTI depuis 2012. Cela fait donc sept ans que cette situation perdure avec les conséquences sociales désastreuses.

Au titre du secteur du transport

La professionnalisation des conducteurs de Gbaka et de Taxi suivie de leur déclaration à la CNPS.

Concernant l'enseignement privé laïc en Côte d'Ivoire

La grille salariale de l'enseignement privé laïc n'a connu aucune amélioration depuis près de 30 ans. La bonification de cette grille sera un gage de stabilité de ce secteur.

Relativement au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Les Inspecteurs du Travail, cheville ouvrière du monde du travail, ne sont pas pour autant bien lotis. Nous demandons la signature du décret instituant des indemnités spécifiques aux Inspecteurs du Travail conformément à l'article 91.11 de la loi N°2015 du 20 Juillet 2015 portant code du travail.

Merci, Excellence des 25 véhicules remis aux Inspecteurs et merci pour la suite.

Au titre du Ministère de l'Intérieur

Concernant le MODDAMCI

Une communication en Conseil des Ministres en date du 27 Juin 2016 relative à la situation des arriérés de salaires (10 782 467 708 FCFA) dus aux 3200 agents municipaux de 92 communes des zones Centre, Nord et Ouest (CNO) reste toujours sans suite, et ce, malgré le consensus obtenu au sein du comité tripartite regroupant le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Economie et des Finances et les représentants des Agents.

Vous devez faire quelque chose maintenant, Monsieur le Premier Ministre.

Toujours au titre du Ministère de l'Intérieur, des agents regroupés au sein du SYNAMICI étaient depuis 5 mois sans salaire pour fait de grève. Deux mois de salaires leurs ont été reversés. Cependant, ils sont en attente des trois autres mois.

Il serait judicieux, Monsieur le Premier Ministre d'autoriser l'instauration d'une prime d'astreinte pour l'ensemble des travailleurs de ce secteur.

Au titre du Ministère de la Fonction Publique

Nous demandons l'accélération des processus de réintégration des 1127 fonctionnaires suspendus à titre de mesure conservatoire par la note N°20/MFPRA/CAB du 07 Janvier 2014.

Enfin, Excellence Monsieur le Premier Ministre, il urge de régler l'ancrage juridique du Conseil National du Dialogue Social (CNDS).

Le CNDS, pour être efficace et jouer pleinement son rôle, doit être érigé en une Institution de la république.

Nous encourageons et soutenons la CGRAE et la CNAM à la mise en place des différents produits attendus.

- 1) D'organiser les élections professionnelles ;
- 2) De formaliser l'appui des Centrales en subvention annuelle actée ;
- 3) Revoir la durée du premier mandatement des nouveaux fonctionnaires.
- 4) La décoration des travailleurs méritants, ce, le jour de leur célébration.

La liste complète de nos revendications est consignée dans le cahier de revendications soumis aux bons soins de vos services.

Telle est la quintessence de nos préoccupations ce jour Monsieur le Premier Ministre.

Merci pour votre bienveillante attention.

Bonne fête à toutes et à tous.

Je vous remercie



Le Secrétaire Général de la FESACI

Dr TRAORE Dohia Mamadou